Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260320-DELIB202613-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vendredi 20 mars 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence respective de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par le maire sortant, par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 16 mars 2026 et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 22

Membres présents : M. DELVA Bruno ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie ; M. BEUNEL Julien ; HUCHET Maryse ; M. GIEUX Michel ; Mme DOURDAIN Laurence ; M. SOUHARD Philippe ; Mme CORNEE Patricia ; Mme GAULARD Christelle ; M. PIPARD Vincent ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BAZIN Rémi Mme GUEMAS Sophie ; M.JUGUET François-Xavier ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. SUHARD Nicolas ; Mme HERVAGAULT Sandra ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle ; M. HERVÉ Olivier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. HUET Stéphane.

Membre absent excusé : M. DUFEU Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BAZIN Rémi

Madame Anabelle PERINET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2026-013
OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire indique que conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal soit 6 au total pour la commune.

Le Maire ajoute qu'il souhaite s'entourer de 6 adjoints qui l'accompagneront dans la gestion quotidienne, la préparation et le suivi des dossiers et présente les délégations qu'il envisage de leur donner.
Il demande par conséquent au Conseil Municipal de fixer à 6 le nombre des adjoints au maire.

Par vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 23 voix pour « 6 postes »

- **DECIDE** la création de 6 postes d'adjoints.

MAIRIE DE VAL D'IZÉ 35 (Ille-et-Vilaine)

Extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA